

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juillet 2014
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 35 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 17 juillet 2014, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim
de la Mission du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

- Le 10 juillet 2014 à 15 h 49, les forces de l'ennemi israélien postées à Hadab ont tiré plusieurs salves d'armes qui ont atteint le territoire libanais, au sud de la localité de Yaroun, à quelque 70 mètres de la Ligne bleue;
- Le 11 juillet 2014 à 7 heures et à 7 h 45, les forces de l'ennemi israélien ont tiré depuis un de leurs postes 21 obus d'artillerie de 155 mm qui sont tombés aux abords de la localité de Kfarchouba au lieu-dit Sawwana, en territoire libanais;
- Dans la nuit du 12 au 13 juillet 2014, de 23 h 10 à 0 h 15, les forces de l'ennemi israélien ont tiré 25 obus d'artillerie de 155 mm en direction du territoire libanais, dont 18 sont tombés dans le nord et le sud de la localité de Zebqin et sept aux abords de la localité de Chameh-Teir Harfa, entre la colline d'Abou Sendouf et Dahr el-Dabaa;
- Le 14 juillet 2014, de 0 h 40 à 1 h 30, les forces de l'ennemi israélien postées à Tell el-Manara et Birket Richa ont tiré 25 obus qui sont tombés au lieu-dit Jeb Soueid, entre les localités de Majdal Zoun et Mansouri. Ils ont également tiré six obus éclairants au-dessus de Haniyé et d'Amiriyé, en territoire libanais;
- Le 14 juillet 2014 à 22 h 30, les forces de l'ennemi israélien ont pilonné le territoire libanais et tiré 31 obus, dont six éclairants, en direction des abords des localités de Qalilé et Maaliyé;
- Le 14 juillet 2014 à 22 h 30, les forces de l'ennemi israélien ont pilonné le territoire libanais et tiré 31 obus, dont six éclairants.



Ces actes constituent une violation flagrante de la souveraineté de mon pays et des résolutions pertinentes de l'ONU et tout particulièrement de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ils sont également contraires à la Charte des Nations Unies et aux principes et règles du droit international. Je rappelle l'attachement de mon gouvernement aux obligations qui lui incombent en vertu des résolutions internationales et demande en son nom au Conseil de sécurité de condamner ces violations dans les termes les plus énergiques et d'amener Israël à mettre un terme à ses violations de la souveraineté du Liban par voie aérienne, maritime ou terrestre et à s'acquitter de toutes les obligations qui sont les siennes au titre de la résolution 1701 (2006).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Caroline **Ziadé**
